

L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE:

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 12 novembre 2024 à 19 h 00**, statuera sur la ou les demandes de dérogation mineure suivantes :

Adresse:

2704, rue Vauvillers,

No de lot:

4 217 884

Requérant :

propriétaire ou son mandataire

Demande:

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation d'un garage détaché pour les véhicules automobiles dans la cour arrière dont la largeur de l'allée d'accès menant au garage serait de 3,42 mètres, sur une longueur de 2,83 mètres approximativement, alors que la largeur de l'allée d'accès minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 4,50 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 1,08 mètre.

Le tout tel qu'illustré sur le plan-projet d'implantation, minute 2710, émis par Léandre Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 12/09/2024.

Donné à L'Assomption, ce 16e jour du mois d'octobre 2024.

Inass Jail Greffière-adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Ville de L'Assomption, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une (1) copie au Complexe municipal situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord le mercredi 16 octobre 2024 et en le publiant sur le site Internet de la Ville de L'Assomption le mercredi 16 octobre 2024 en vertu du règlement 248-2018 et ses amendements.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17º jour du mois d'octobre 2024.

Inass Jail

Greffière-adiointe